

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

LYON, 4 novembre 1843.

REVUE DE LA SEMAINE.

Le ministère célébrait il y a quelques jours le troisième anniversaire de son avènement ; nous n'avons pas appris que personne en France ait songé à imiter l'exemple donné par le château de Saint-Cloud ou l'ait osé faire. M. Guizot en est réduit à se complimenter lui-même sur la triste politique suivie par lui et imposée au pays. De quels actes en effet la nation pourrait-elle se féliciter ? Quels intérêts ce cabinet a-t-il défendus, sinon les siens, qui n'étaient pas assurément ceux du pays ? Quelles lois sages, conciliatrices, fécondes a-t-il proposées et fait adopter par les chambres ? Quelles garanties constitutionnelles n'a-t-il pas sapées ? Quelles libertés publiques n'ont pas été par lui foulées aux pieds ?

Est-ce du rôle qu'il a joué dans les affaires d'Orient où il a perdu notre influence, compromis la dignité nationale, humilié l'orgueil légitime du peuple français, et où hier encore il n'obtenait pour une offense grave qu'une réparation dérisoire, qu'il faudrait le féliciter ? Est-ce d'avoir voulu abaisser notre marine devant celle de l'Angleterre par l'extension du droit de visite ? Est-ce d'avoir laissé échapper l'occasion de réparer en partie la faute de 1830 à l'égard de la Belgique ? Pour en finir de suite avec l'extérieur, serait-ce la conduite inqualifiable tenue dans la question espagnole qui pourrait mériter les félicitations de la France qu'il déshérite de toute influence dans les affaires de la Péninsule ? Il se targuera de l'occupation de quelques points dans les mers de l'Océanie. Vanité mensongère ! Quand il recule devant l'Angleterre sur tous les points de l'Europe, comment la braverait-il précisément sur des mers où elle a réellement une puissance qu'on ne saurait contester ? Ces conquêtes sans utilité, destinées à consoler notre faiblesse, seront peut-être dans l'avenir un sérieux embarras, car la crainte de froisser quelques intérêts particuliers nous contraindra quelque jour à maintenir la paix quand nos intérêts nationaux en Europe nous prescriraient de la rompre.

Regardons autour de nous. Que trouvons-nous dans l'ordre des idées politiques ? La complicité morale, arme terrible mise entre les mains des partis, afin de frapper ceux qui gênent ; l'usage jésuitique de la loi sur les annonces judiciaires, appliquée de manière à ruiner les feuilles de l'opposition ; l'invention des jurés probes et libres ; la manipulation des listes électorales dans un intérêt de coterie ; une loi sur la régence qu'un calcul arracha à la peur, qui prive la nation de son droit constituant ; la persécution jusque dans les prisons où les condamnés politiques sont peu à peu amenés à la folie ou au suicide ; la lutte contre les majorités des conseils municipaux ; de lâches complaisances pour le parti prêtre, qui se redresse avec fierté, et des avances sans

dignité aux hommes du parti légitimiste. Ne trouvons-nous pas dans cette nomenclature de nombreux motifs de féliciter le ministère de sa durée ?

Que si nous considérons ses œuvres sous le rapport des intérêts matériels, quelles louanges lui devons-nous pour sa maxime de faire rendre à l'impôt tout ce qu'il peut rendre ; pour la question du recensement, dans laquelle il a fait dévier le droit et la raison ; pour son impuissance à faire une loi sur les patentes, sur les brevets d'invention, sur le roulage, sur la propriété littéraire ; pour avoir proposé une mauvaise loi sur les sucres et obtenu de mauvaises lois sur les chemins de fer ?

Serait-ce dans la manière dont il traite les questions d'économie politique d'un ordre élevé qu'on pourrait trouver des motifs de le féliciter de sa durée ? Une loi a été faite pour mettre un terme aux abus cruels dont les enfants sont victimes ; cette loi ne reçoit pas une application réelle, c'est-à-dire sévère et générale, et dès lors ses résultats sont nuls. On demande une loi sur l'enseignement, les uns pour le mettre entre les mains des jésuites, les autres pour renforcer l'action du pouvoir, qui devrait avoir un si puissant intérêt à voir l'enseignement créer des citoyens, et le ministère n'ose pas la faire cette loi si importante. Les prisons sont livrées à l'anarchie d'expériences dangereuses ; on attend vainement une loi.

Ainsi donc le ministère a été impuissant pour le bien ; il a, pour faire triompher des idées anti-libérales, mis en mouvement les passions les moins généreuses ; il a persisté à rester aux affaires quand il était battu sur de graves questions, faisant ainsi le sacrifice de toute dignité. Ceux dont il sert la politique particulière peuvent le complimenter sur sa persistance ; la France, dont il combat toutes les nobles tendances, sur laquelle il fait descendre la corruption, dont il pervertit le sens politique, s'apercevra un jour qu'il aura pesé bien long-temps sur elle.

La doctrine du refus de concours se propage dans les conseils municipaux, et l'administration est paralysée dans quelques communes. Ici on repousse le maire, là on refuse de reconnaître les adjoints, ailleurs c'est l'administration tout entière qui est frappée d'interdit, et les affaires sont en souffrance. Les causes de cette situation, qui menace de devenir grave, découlent de la conduite du ministère dans ses rapports avec les communes. Ce n'est ni la capacité administrative, ni l'attachement aux principes de la révolution, ni la probité politique, source de considération, que le ministère a recherchés dans les hommes auxquels il confiait des fonctions municipales. Du droit qui lui a été conféré par une loi ombrageuse, défiante, il s'est fait un instrument politique ; il a nommé pour maires non pas ceux qui inspiraient le plus de confiance aux populations, non pas ceux qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages, ce qui eût été un hommage rendu au principe des majorités, mais il a choisi ceux qui lui paraissaient les plus disposés à servir, à seconder ses intrigues électorales.

Dans l'espérance de rallier des consciences faciles ou qu'il espérait trouver telles, il a nommé pour maires des hommes notoirement connus par leur attachement aux principes légitimistes, par leur haine contre tout ce qui découle d'une révolution qu'ils combattent, qu'ils voudraient faire rétrograder. Cette immoralité flagrante n'offrait pas encore au ministère toutes les ressources dont il croit avoir besoin ; il a fait plus. Il a vu que la mairie menait à la députation, et il a choisi pour premiers officiers municipaux des créatures dévouées, avec lesquelles il veut renforcer la majorité, soutien d'un déplorable système qui pèse sur la France.

C'était là, il faut bien le reconnaître, le renversement de toutes les idées saines et justes : les majorités, au lieu d'imposer leur volonté, n'ont plus été que des instruments dans la main du ministère, et quand les conseils qui les représentent ont essayé d'une résistance légitime, on les a brisés. Aujourd'hui on cherche à les user par l'inertie, à soulever contre eux les populations dont les intérêts peuvent souffrir du veto jeté sur toutes les propositions administratives.

Si donc nous sommes témoins de ces luttes déplorables qui réduisent les municipalités à l'impuissance, qui portent une atteinte sérieuse à la centralisation, source réelle de notre force, qui semblent menacer l'avenir, c'est à ce ministère déloyal et intrigant qu'il faut s'en prendre, c'est sur lui qu'il en faut rejeter toute la responsabilité.

Mais ses intrigues n'ont réussi qu'à moitié ; le système frappe un parti, il est menacé par un autre. Consterné par la révolution de juillet, le clergé, étonné de trouver une grande tolérance dans les vainqueurs et une complaisance calculée dans le pouvoir, a regardé autour de lui, jugé sa position avec beaucoup de tact et repris courage. Que l'on compare les craintes qu'il manifestait en 1830 et l'audace qu'il montre aujourd'hui, et l'on jugera du chemin qu'il a fait. Il a recommencé des missions qui jettent le désordre parmi les habitants des campagnes, fait descendre de la chaire des prédications coupables, violé les lois constitutives du pays et imposé silence aux tribunaux qui les doivent appliquer. Il a partout bâti des couvents, substitué ses membres ou ses affiliés aux instituteurs laïcs. L'instruction des classes pauvres lui appartient presque en entier, mais cela ne lui suffit plus ; depuis treize ans il n'a rien trouvé qui l'arrêtât, et il marche avec persévérance vers la conquête complète de l'enseignement, qui n'est autre que la conquête de la France par les jeunes générations.

M. de Bonald expliquait naïvement ses prétentions il y a quelques jours ; des évêques publient des adhésions à ces prétentions ambitieuses, illégales, contraires à toute saine politique. Que fait le gouvernement ? Rien. Il hésite, il tergiverse, il n'ose pas. Depuis qu'il existe, il a cédé à toutes les exigences du clergé, fermé les yeux sur ses empiétements ; il ne l'a pas rallié, et il espère par de coupables complaisances se l'attacher quelque peu. C'est une erreur. Le clergé ne dira jamais : Partageons-nous la puissance.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 5 NOVEMBRE.

IRÈNE.

(Suite.)

Un matin que René avait accepté un déjeuner de garçon chez un de ses parents, à deux ou trois kilomètres de Malleroy, Irène descendit au salon plus tôt qu'à l'ordinaire. M. de Lorta la rejoignit bientôt et amena la conversation sur le marquis. Il parla de lui avec cette bienveillance contenue qui n'attend qu'un mot pour plaider la cause d'un protégé ; mais Irène ne vint point en aide au digne homme, qui se désolait en les voyant si jeunes, si beaux, si dignes l'un de l'autre, chercher l'éclat d'un divorce, sans que rien pût justifier ce bizarre caprice.

La chanoinesse entra, et l'on annonça que le déjeuner était servi. Ce repas fut triste et silencieux ; le marquis n'était pas là pour l'animer par son esprit brillant. En sortant de table, la chanoinesse alla faire une promenade dans le parc ; M. de Lorta, lui, se dirigea vers la campagne, et Irène se rendit dans un joli salon d'été qu'elle aimait beaucoup. Elle s'assit devant un cheval, prit ses pinceaux et se mit en mesure d'achever un charmant paysage commencé depuis plusieurs jours.

Elle était là depuis une heure, travaillant peu, rêvant beaucoup, lorsque la porte s'ouvrit brusquement. La chanoinesse parut et vint tomber sur un siège en s'écriant :

— Ah ! voilà qui est beau ! voilà qui est admirable !... Il ne manquait plus que cela !... L'œuvre est achevée !... Votre marquis me fera mourir de colère.

— Mon Dieu ! qu'est-ce encore ?... Est-il donc parti ?

— Pût-il au ciel !... mais il ne nous a pas donné cette joie ; il est resté et s'est battu en duel !... Et pour qui encore !

— Il s'est battu !... et il est blessé ?

— Je n'en sais rien, mais voici M. de Lorta qui vous dira...

— Ah ! monsieur de Lorta, que savez-vous ? Qu'est-il arrivé ?...

— Calmez-vous, madame, la blessure est peu de chose ; on a pu facilement extraire la balle.

— Il est blessé !...

— Et Irène retomba à demi évanouie sur le siège qu'elle venait de quitter.

— Eh bien ! s'écria la chanoinesse en soutenant la tête de sa nièce et en lui faisant respirer des sels, allez-vous mourir de frayeur pour un fou, un original qui se bat en duel... et pour une femme encore !

— Rien n'est plus respectable, madame, dit sévèrement M. de Lorta, lorsque cette femme est la sienne.

— Que dites-vous, monsieur ? demanda Irène en se soulevant ; ce serait pour moi !...

— Oui, madame. Le marquis a trouvé que le jeune Desbarres, le fils du maire, parlait de vous d'une manière trop légère, et il l'en a fait repentir en lui cassant un bras. Voici du moins ce que m'a raconté le docteur qui vient de ramener le marquis.

— Il est ici, et vous ne me le disiez pas !...

— Où allez-vous donc, ma nièce ?

— Où mon devoir m'appelle, ma tante.

— Laissez, laissez, dit M. de Lorta en s'opposant à ce que la chanoinesse retint Irène ; là où se trouve le devoir, souvent on rencontre le bonheur.

Irène se dirigea vers l'appartement du marquis. Lorsqu'elle entra, le docteur venait de le panser. Le marquis, très-pâle, était sur son lit ; une légère rougeur monta à son front lorsqu'il vit sa femme.

— Ah ! pardon, madame ; j'avais défendu qu'on vous parlât d'un accident...

— Et vous avez eu tort, monsieur, dit Irène d'une voix émue ; tout me faisait un devoir d'être près de vous... Mais cette blessure... est-elle bien dangereuse ?

— Non, madame, dit le docteur, rassurez-vous ; la balle a glissé entre deux côtes, aucun organe important n'a été lésé... Seulement il faut des ménagements pendant plusieurs jours, éviter toute émotion, ne faire aucune imprudence...

— Oh ! soyez tranquille, je ne le quitterai pas.

— Je le confie donc à madame la marquise. Je reviendrai dans la soirée. Rassurez-vous ; avec du repos et des soins, dans huit jours il n'y paraîtra plus.

Lorsque le docteur se fut éloigné, Irène se rapprocha du lit de son mari et lui dit d'une voix tremblante :

— Ainsi, monsieur, c'est pour moi, c'est pour défendre une femme... qui bientôt ne sera plus qu'une étrangère pour vous... que vous avez exposé votre vie.

— On a eu tort de vous apprendre le motif pour lequel ce duel avait eu lieu... Après tout, Madame, tout le monde en eût fait autant à ma place. Ce petit Desbarres est un fat qui parle à tort et à travers. Il ne me connaît pas, et il s'avise de citer le marquis de Malleroy en homme qui veut faire croire à une grande intimité entre lui et le marquis. Je m'en amuse d'abord et je le fais causer... Tout le monde riait à ses dépens... Mais alors il vint à parler de vous, Madame... et il m'a fallu lui donner une leçon qui l'empêchera de jamais recommencer.

— Mais, monsieur, que pouvait-il dire de moi ?

— Mon Dieu !... je ne sais trop... Il me semblait que votre nom seul prononcé par ce fat était une insulte... et puis il disait que vous adoriez votre cousin... que vous n'attendiez que... le divorce... pour couronner l'amour le plus dévoué... Pardon, il affirmait cela... Ce pourrait être vrai...

je n'aurais pas le droit de m'en offenser, de m'en plaindre. Mais pouvais-je supporter qu'un sot indiscret révélât des secrets qui vous appartiennent ? Alors je me suis nommé, je l'ai traité de fat et de menteur ; nous nous sommes battus et blessés tous les deux. Seulement, moins heureux que moi, il souffrira plus long-temps, et n'aura pas une aussi charmante garde-malade : c'est justice.

— Chut, Monsieur, vous parlez trop ; le médecin a recommandé beaucoup de calme. Je vais être près de vous, mais je travaillerai tandis que vous lirez. Je vais faire apporter vos journaux et mon cheval. Cela vous convient-il ?

— Tout ce qui vous convient, Madame...

Quelques instants après, René avait près de son lit une table chargée de journaux, et le cheval d'Irène était près de la fenêtre. Elle alla s'asseoir, prit sa palette et commença à travailler. René tenait un journal, mais il ne lisait pas le moins du monde ; il regardait Irène qui, dans l'attitude qu'elle avait prise, ne lui laissait admirer qu'un profil ravissant. Il était absorbé dans une muette contemplation depuis assez long-temps, lorsqu'il vit Irène se tourner vers lui. Il ferma les yeux, pas assez toutefois pour ne pas distinguer les mouvements de la jeune femme. Elle se leva, s'approcha du lit, et pendant quelques instants elle regarda l'intéressant blessé qu'elle croyait endormi. Un soupir bien profond s'échappa de sa poitrine ; puis, s'apercevant qu'un rayon de soleil venait sur le front du marquis, bien doucement encore elle fit retomber un des rideaux du lit et retourna s'asseoir devant son cheval. René avait craint que le rideau ne lui cachât sa gracieuse gardienne ; il ouvrit les yeux avec inquiétude, et fut complètement rassuré : il la voyait toujours. Elle n'avait point repris ses pinceaux, sa tête était penchée, et toute son attitude révélait une profonde tristesse. Puis elle tira de son sein un médaillon attaché à une petite chaîne d'or. Elle le contempla long-temps, et deux larmes mouillèrent ses joues. Cette scène devait intriguer singulièrement le marquis. Eût-il été plus fat qu'il ne l'était, il n'aurait pu supposer que le médaillon renfermât son portrait ; il ne s'était jamais fait peindre. Pourquoi donc ces rêveries et ces larmes ? Hélas ! le pauvre René commençait à souffrir cruellement de la position qu'il s'était faite, et il trouvait que c'était déjà bien assez du mal que lui causait la froide réserve d'Irène sans y ajouter les tourments de la jalousie. Deux choses devaient l'inquiéter sérieusement, le pavillon fermé et le médaillon. Il se disait :

— S'il n'y a dans son ame que de la colère et du dépit, je puis tout espérer... Mais si, comme on l'affirme, mon Dieu ! elle aime Castimir de Valais ; s'ils s'entendent... si, dans ce pavillon, ils se voyaient tous les jours, comme semblait le dire ce Desbarres... Ah ! cette idée me fait un mal horrible !... Je crois que si je me trouvais en ce moment en face de Castimir... encore un ami d'enfance pourtant... eh bien ! je crois que je le tuerais... ou qu'il me tuerait ; mais au moins tout serait dit.

Il commencera, s'il le peut, par dominer la nation au moyen du gouvernement, puis il dominera le pouvoir par la nation; seulement alors il sera satisfait. Il reste à savoir si, avant que le succès soit complet, le peuple n'interviendra pas pour introduire dans nos lois quelques dispositions qui puissent mettre un solide frein à une ambition qui n'en a pas aujourd'hui. K.

Paris, le 2 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La plupart des journaux ont chômé hier à l'occasion de la Toussaint; le *Courrier français* et la *Démocratie pacifique* sont les seuls qui aient paru ce matin. Les nouvelles sont donc rares. Toutefois le *Courrier français* en publie une qui n'est pas tout-à-fait sans intérêt. Il annonce que M. Berryer vient de partir pour Londres, où il se rend pour saluer M. le duc de Bordeaux, qui ne doit pas tarder à y arriver. D'autres légitimistes doivent aussi faire ce saint pèlerinage; on cite parmi eux M. le marquis de Préigne, qui, dans la session dernière, a très-souvent voté avec le ministère, M. de Larcy et M. de Labourdonnaye, qui sont demeurés plus fidèles à leur drapeau et à leurs engagements. Le parti légitimiste voulait aussi envoyer à Londres M. de Châteaubriand; mais M. de Châteaubriand, soit que ce voyage lui ait peu soulevé, soit pour tout autre motif, a déclaré que sa santé était trop mauvaise pour qu'il pût quitter Paris en ce moment, et il a chargé ses amis de porter ses compliments au prince.

Le voyage de M. le duc de Bordeaux en Angleterre a causé au ministère plus de frayeur que la chose n'en valait réellement la peine. Il craignait que de nombreuses caravanes ne partissent de France pour aller déposer leurs hommages au pied de l'exilé; il redoutait quelque manifestation qui eût pu laisser croire que l'opinion légitimiste avait encore une certaine puissance: ses craintes n'ont pas été justifiées. On n'a pas jusqu'à ce jour délivré plus de dix passeports à l'étranger qui aient été demandés en vue de M. le duc de Bordeaux, et ce jeune prince court grand risque de se trouver à Londres dans une grande solitude.

Quant à la puissance que le parti légitimiste peut avoir encore, elle se manifeste tous les jours par les divisions qui éclatent dans ces journaux. La *France* et la *Quotidienne* continuent leur guerre contre la *Gazette* et son rédacteur en chef, que la feuille légitimiste de Marseille accuse aujourd'hui de trahison, et comme si ce n'était pas assez de cette lutte à coups de plume, on envoie des émissaires en province pour prêcher le désabonnement à la *Gazette*, sur laquelle on finira par appeler les foudres de l'excommunication, si l'on n'en a pas raison sans recourir à cette mesure extrême. Voilà où en est aujourd'hui le parti légitimiste. Le prince sur la tête duquel reposent toutes ses espérances vient se présenter en vue des côtes de France, et c'est à peine si une dizaine de Français s'émouvent et vont lui adresser quelques paroles de sympathie; pendant qu'autour de lui tout est ainsi désert, les écrivains dévoués à sa cause nous donnent le spectacle d'une sorte de guerre civile, qui paraît inspirée plutôt encore par des questions de rivalité et de concurrence que par des intérêts politiques. Un parti qui use ce qui lui reste de vie dans de semblables déchirements n'est plus réellement à craindre, et nous sommes certains que les amis de la dynastie d'Orléans seraient fort rassurés sur l'avenir s'ils ne lui connaissaient pas d'autres adversaires.

— Les travaux du conseil-général ont retardé la publication des lettres de M. Arago sur la fortification parisienne. Les idées, les vues et les faits se sont multipliés d'ailleurs sous la plume du savant député, et ces lettres, formant un volume que publiera l'éditeur Pagnerre, seront au nombre de trois. Elles sont entrées dans des compositeurs depuis aujourd'hui.

— Le *Fedreland* de Copenhague du 17 a été saisi pour avoir reproduit un article des *Débats* du 5 octobre, concernant les affaires de la Grèce. Le chancelier a confirmé la saisie. On ne veut pas en Danemark laisser attaquer la Russie.

— Si nous en croyons la *Revue des Deux Mondes*, la session s'ouvrira le 26 décembre.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les dépêches télégraphiques nous avaient parlé d'un assaut donné à Gironne, et, à la date des dernières nouvelles, déjà le faubourg de Pedret était pris par le capitaine-général. C'était un roman. Voici ce que nous lisons dans une feuille de Toulouse, sous la rubrique de Perpignan, 29 octobre :

Pendant ce monologue, il regardait toujours Irène que rien ne troublait dans sa rêverie. Il la vit porter le médaillon à ses lèvres et y déposer un baiser; son œil bondit, et, n'y tenant plus, il dit d'une voix brève et tremblante :

— J'ai soif.
Irène tressaillit, cacha précipitamment le médaillon et accourut près de René :

— Mon Dieu ! souffrez-vous plus ?
— Oui, dit René qui n'était pas fâché d'exciter de l'intérêt, la poitrine me brûle, la tête me fait mal... j'ai soif.

Alors Irène, de ses petites mains aristocratiques, prépara à la hâte la tisane ordonnée par le docteur et vint l'apporter à René. Il affirma qu'une grande faiblesse s'opposait à ce qu'il se soulevât; il fallut bien qu'Irène l'aiderait, que son bras délicat soutint le blessé, qui prolongea autant que possible la situation. En rendant la tasse, il remercia la marquise. Leurs regards se rencontrèrent; ceux du marquis étaient si pleins de reconnaissance que la belle Irène rougit et se détourna.

Quand vint l'heure du dîner, deux ou trois fois déjà la chanoinesse avait fait dire à sa nièce qu'on l'attendait au salon. Irène avait répondu qu'elle ne pouvait de la journée quitter le marquis. Elle se fit donc servir son dîner près du lit du blessé, et, comme on n'avait point exigé une diète absolue et qu'il pouvait se permettre une aile de volaille, Irène le servit. Il y eut pendant ce repas, en tête à tête, un éclair de gaieté franche et gracieuse qui fit grand bien à René. Puis, en voyant Irène si attentive, si prévenante, il se sentit si ému qu'il lui dit d'un ton craintif et reconnaissant :

— Que vous êtes bonne, Madame, et que vous vous vengez noblement des torts...

— Oh ! ne parlons pas de cela, Monsieur le marquis; ces torts ne sont pas les vôtres, ils sont ceux des circonstances... Encore une fois, je trouve une jouissance dans cette pensée qu'en nous séparant nous n'aurons au moins aucune raison de nous haïr... Ce matin, vous avez risqué votre vie pour moi... j'espère que mes soins m'acquitteront envers vous... du moins en partie, car je n'oublierai jamais cette preuve de...
— Achève donc, Madame.

— Cette preuve d'estime et de respect, qui m'est bien précieuse, je vous assure.

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton si froid qu'ils rompirent la conversation. Le docteur arriva quelques minutes après; il trouva le blessé fort bien et prescrivit le repos. Il affirma que la marquise n'avait pas besoin de veiller : ceci au grand désappointement de René, qui avait bonne envie, pour retenir Irène, d'arracher l'appareil de sa blessure. Il ne le fit pas pourtant, craignant de compromettre, par trop de précipitation, un avenir encore bien vague et bien incertain. La marquise lui sou-

« La nouvelle de l'assaut donné à Gironne ne s'est point confirmée, ou était au moins prématurée. Des lettres plus récentes, du 27, ont expliqué que l'on y a eu un instant la formation pendant la nuit d'une batterie de 26 canons aux maisons de Pedret, presque sous les murs de la place.

« Toutefois, depuis deux jours, continue ce journal qui n'appartient pas à l'opposition, les troupes de Prim ne laissent aucun repos aux insurgés; elles ont fait un feu très-violent de trois points divers sur la tour appelée Saint-Jean, qui a été renversée et a enseveli tous ceux qui la défendaient. Plus de cent grenades sont tombées sur la place Saint-Pierre. »

— Un mouvement insurrectionnel, lisons-nous dans le *Times*, a éclaté à Vigo le 24 courant. Le général Iriarte, l'un des partisans d'Espartero, y était arrivé sur l'invitation du parti espartériste. La garde nationale a commencé l'attaque, ayant à sa tête le général Iriarte, et s'est rendue maîtresse de la ville. Le capitaine Wilson, du paquebot *Pacha*, nous a apporté ces nouvelles. Il n'avait pas jugé à propos de débarquer à Vigo; les autorités lui avaient envoyé la correspondance. Dans le combat qui a eu lieu entre la garde nationale et les troupes du gouvernement, le colonel de ces troupes a été blessé; un seul homme a été tué. Le colonel Iriarte avait été reçu avec enthousiasme.

Bulletin de la Bourse de Paris du 2 novembre 1843.			
Cinq pour cent.	120 90	Trois pour cent belge.	75 75
Quatre et demi pour cent.	108 50	Banque belge.	763
Quatre pour cent.	107 0/0	Caisse d'épargne de Paris.	1122 50
Trois pour cent.	81 70		
Actions de la Banque.	5310 50		
Obligations de Paris.	1340		
Rentes de Naples.	108 50	Paris à Rouen.	710
Etats Romains.	107 0/0	Paris à Orléans.	688 75
Dettes actives d'Espagne.	29 1/8	Rouen au Havre.	»
Cinq pour cent belge.	104 3/4	Strasbourg à Bâle.	187 50

En entrant à la préfecture du Calvados, M. Boscher avait promis monts et merveilles. A l'administration inepte et déréglée de M. Target il devait faire succéder une administration habile et économe. Il est loin d'avoir réalisé les espérances qu'il s'était efforcé de propager; il a plus donné de preuves de rouerie que de sagacité, et il n'a apporté aucun remède aux désordres qu'il devait faire oublier.

M. Boscher a réussi en une seule chose : il a dépassé M. Target lui-même par ses manœuvres électorales. Promesses, menaces, intrigues, M. Boscher n'a rien négligé; il a fait pis : il vient de destituer cinq ou six maires dont l'unique tort est d'avoir voté pour M. Deslongrais. Un percepteur coupable du même crime a été tellement tracassé qu'il s'est vu forcé de donner sa démission.

Cependant la Normandie n'offre pas un terrain facile aux intrigues contre-révolutionnaires, et toutes les tentatives de M. Boscher paraissent l'avoir convaincu qu'il était condamné à l'impuissance; aussi assure-t-on qu'il vient de solliciter son changement.

Nous lisons dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Des lettres de Pondichéry, à la date du 20 août, annoncent que le gouvernement de Bourbon a pris possession des îles Amsterdam et Saint-Paul, et y a laissé garnison. »

Nous lisons dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

« Les partisans de Henri V, avant de remettre la direction de la *Quotidienne* en de nouvelles mains, avaient envoyé des émissaires dans nos provinces afin de rallier sous leur bannière les esprits faibles ou indécis, et de lever des contributions pour être à même de continuer la campagne en faveur du prétendant du droit divin. Les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord ont été confiés à un même commissaire, qui, nous devons l'avouer, ne paraît pas avoir eu à se louer de son séjour à Arras. Cambrai, Lille, Saint-Omer, ont offert au voyageur des consolations et des écus.

« On nous assure que l'on attribue le refroidissement des légitimistes d'Arras à la défection de notre évêque (c'est le mot qu'emploient messieurs de la *Quotidienne*), qui, d'après eux, était le chef naturel du parti par la position élevée qu'il occupe dans l'église. »

Chronique.

LYON.

La cour royale de Lyon fera sa rentrée le 13 de ce mois. On présume que M. Piou, le nouveau procureur-général, qui ne s'est

point encore fait entendre depuis son installation, prononcera la mercuriale d'usage.

La rentrée du tribunal civil est fixée au mercredi 8 courant, pour des actes de courage.

Nous trouvons pour le département du Rhône cinq médailles d'argent accordées :

A MM. Proust (François), sergent-major au 20^e régiment de ligne, à Lyon;
David (Fleury), âgé de 13 ans, à Chazay-d'Azergues;
Bélistant (Victor), commissionnaire à Lyon;
Abler (François-Joseph), pontonnier au 15^e régiment, à Lyon;
Blancot (Joseph), chasseur au 12^e léger.

— La chambre de commerce de Lyon nous communique le document suivant :

« Le duc d'Orléans a offert un prix de deux mille francs (médaille en or) au navigateur ou au voyageur dont les travaux géographiques auront procuré à la France ou à ses colonies, avant le 1^{er} avril 1846, la découverte la plus utile à l'agriculture, à l'industrie ou à l'humanité. S. A. R. ayant bien voulu charger la Société de Géographie de décerner ce prix, la Société s'attachera de préférence aux voyages accompagnés d'itinéraires exacts ou d'observations géographiques.

« Les mémoires contenant l'exposé des découvertes doivent être envoyés francs de port, et sous le couvert de M. le président de la Société, à Paris, rue de l'Université, 23. »

— Hier, entre six et sept heures du soir, un homme a été arrêté en flagrant délit de viol sur la personne d'un enfant de sept ans. Le père et le frère aîné de la victime étaient à sa recherche, lorsqu'ils arrivèrent près du frère Gonin, au-dessous de la maison Brunet, le père entend pousser des cris de douleur et reconnut la voix de son fils. Il s'élança en criant à la poursuite du misérable, qui, bientôt atteint, est conduit chez le commissaire de police du quartier, accompagné de la foule et du père portant son malheureux enfant sur ses bras.

— L'événement arrivé ces jours derniers près de Moulins, et que nous avons mentionné dans notre numéro des 2-3 novembre, est exact dans ses détails principaux; mais ce n'est pas dans les Messageries du Commerce que se trouvaient M. ..., avocat, et sa jeune fille.

— On a donné jeudi au Grand-Théâtre la première représentation du *Puits d'Amour*, paroles de M. Scribe, musique de M. Balfe. Le libretto est amusant et la musique assez gracieuse. M. Boulot, dont le talent est sensiblement en progrès, a sauvé la pièce par la manière distinguée avec laquelle il a dit son rôle. Mme Bizot a été convenable; les autres artistes ont été au-dessous du médiocre.

MOUVEMENT DE LA POPULATION DU DÉPÔT DE MENDICITÉ du 1^{er} au 31 octobre 1843.

Effectif au 1 ^{er} octobre 1843.	252
Admis pendant le mois.	19
Sortis pendant le mois.	13
Effectif au 1 ^{er} septembre 1843.	258

Nouvelles Diverses.

M. de Cosnac, archevêque de Sens, vient de mourir, âgé d'à peu près quatre-vingts ans, au château de Cosnac, dans le département de la Corrèze.

— Une jeune personne de Rennes s'était enfuie de cette ville avec son amant pour éviter un mariage qui lui déplaisait. Un journal de La Rochelle annonce en ces termes le dénouement de l'affaire :

« Une scène assez singulière vient de se passer à Saintes, près de La Rochelle. Le 16 octobre, une chaise de poste, renfermant un jeune homme et une jeune dame, s'arrêta devant l'hôtel de la Couronne. Les voyageurs demandèrent une chambre qui leur fut accordée.

« Quelques heures après, une autre chaise de poste déposait dans le même hôtel deux autres personnages à la physionomie sévère, qui prirent des renseignements sur les premiers venus.

« Ces renseignements obtenus, l'un d'eux se fit indiquer le Palais-de-Justice, et se rendit au parquet du procureur du roi, à qui il exhiba un mandat d'arrêt lancé par le juge d'instruction de la ville de Rennes contre M. **, accusé de détournement de mineure.

— Oui, vraiment; et, cette nuit encore, je me demandais quelles raisons vous aviez eues pour m'empêcher de visiter le pavillon qui est près de la cascade.

— Quelle folie !... Et quel intérêt prenez-vous à cela ? dit Irène en détournant la tête et en oubliant de retirer sa main que René avait dans les siennes depuis un instant.

— C'est que je vous ai très-bien observée depuis que je suis ici, et je suis certain que vous apportez dans toutes vos affections une sorte de culte religieux; je crois que vous aimez à donner une forme sensible à tous vos sentiments. Ce pavillon que vous m'avez défendu de visiter, ce doit être un temple qui renferme quelque souvenir ou un bonheur de votre vie que vous cachez à tous les regards.

— Peut-être, dit Irène avec émotion en baissant la tête.

— Vous voyez bien... L'autre jour, votre tante rappelait que la plus grande douleur qu'elle vous eût vu éprouver, c'était la mort de votre père; c'était à propos d'un vase de porcelaine de Chine que votre mère avait aimé et qu'un domestique maladroit avait cassé.

— C'est vrai, dit Irène avec mélancolie, j'ai toujours eu la religion des souvenirs.

— Et c'est sans doute encore un souvenir qui retient cette chaîne d'or si simple à votre cou... Si je vous demandais de me confier ce secret-là ?
— Non, oh ! non ! dit Irène en se reculant vivement et en portant la main à sa chaîne, comme si elle eût craint qu'on ne la lui arrachât. Jamais personne ne verra ce que je conserve là.

— Personne, dit le marquis avec amertume, excepté celui qui aura intérêt à tout savoir, celui que vous aimez.

— Personne, répéta Irène avec une expression de mélancolie douloureuse, car ceci, monsieur, est encore le souvenir d'un bonheur passé qui ne peut revenir.

René la regarda avec surprise. Huit heures sonnaient, Irène se leva; il crut voir ses yeux humides.

— Vous partez déjà, Madame ? dit-il avec l'accent d'un doux reproche.

— Ma tante se plaint de l'isolement où je la laisse, et, comme vous êtes beaucoup mieux, je retourne près d'elle.

Cette nuit-là, René ne dormit point et il abusa du monologue. Tantôt tendre, poétique, inspiré, il évoquait avec une ardente prière l'ombre gracieuse d'Irène; tantôt furieux, hors de lui, en proie à toutes les souffrances de la jalousie, il la maudissait, il maudissait son heureux rival, il se maudissait, lui qui avait aplani les obstacles et rendu leur amour possible. Pendant toute cette nuit d'insomnie, comme pendant toutes celles qui l'avaient précédée, il n'eut pas une pensée pour lady Smitson, à laquelle il n'avait point écrit, malgré ses promesses, depuis son retour en France.

(La suite au numéro prochain.)

On connaît bientôt le mot de l'énigme. Mlle *** , jeune orpheline de dix-huit ans, possédant une grande fortune, avait été accordée en mariage par un de ses oncles, son tuteur, à un homme pour qui son cœur ne lui disait rien. Déjà les cadeaux étaient achetés, et la cérémonie devait avoir lieu sous peu de jours; mais, hélas! la jeune personne avait, dans sa tête, disposé de sa main pour une autre personne: elle aimait passionnément un bel étudiant de 25 ans.

Donc une belle nuit, — belle pour les amants, voulons-nous encore dire, car le temps était affreux, — les jeunes gens partirent ensemble, et l'on ne s'aperçut de leur fuite que le lendemain matin. Le télégraphe se mit d'abord à leur poursuite. Le tuteur et le subrogé-tuteur de la demoiselle en firent autant et ne tardèrent pas à rejoindre les fugitifs. On devine tout de suite ce que sont les deux personnages à physionomie sévère dont nous venons de parler. S'étant assurés de l'identité des deux voyageurs qui les avaient précédés à l'hôtel de la Couronne, le mandat d'arrêt fut mis immédiatement à exécution, et le tuteur farouche a ramené la fugitive à sa famille qui l'a placée dans un couvent. Quant au jeune homme, il a été retenu en prison.

On lit dans le *Dublin Monitor* du 27 octobre :

Le succès de l'entreprise du chemin de fer atmosphérique est maintenant assuré. Dans la dernière quinzaine des trains ont fait régulièrement le service entre Dublin et Kingstown. Une grande quantité de passagers ont parcouru la ligne sans le moindre accident.

Hier, les départs ont été suspendus pour terminer la ligne jusqu'à Dalkey. Les rails sont posés, et dans huit jours le chemin sera ouvert. On pense qu'on poursuivra jusqu'à Bray. La voie est remarquable par ses courbes; les convois cependant les franchissent sans aucun danger, la force centrifuge étant contrebalancée par l'élévation du terrain du côté du cercle extérieur. Le danger ne pourrait donc venir que d'un excès de vitesse; aujourd'hui cet inconvénient est paré par les signaux échangés entre les machinistes et l'établissement où se trouve la machine. Mais la compagnie a l'intention d'établir le long de la ligne un baromètre électrique qui signalera toujours exactement la vitesse. Dans quelques essais déjà faits, on a remarqué que la vitesse indiquée au départ par un baromètre attaché au premier wagon donnait d'abord 10 degrés, 11 à 12 dans les courbes et 16 à 17 dans la ligne directe.

On écrit de l'île de Rhodes, le 10 octobre :

Par suite des fréquentes secousses de tremblement de terre qui ont lieu à Khalki depuis le 17 du mois dernier, cette malheureuse île se trouve ruinée de fond en comble, et ses habitants sont dans la consternation. Fort heureusement aucun d'eux n'a péri dans les nombreux désastres occasionnés par ces phénomènes. Cela vient de ce que, dès le premier moment, ils ont eu la précaution d'abandonner leurs maisons et de camper sous des tentes dressées à la hâte dans la campagne. Ces infortunés se sont adressés à S. Exc. Hassan-Pacha, notre gouverneur, pour en obtenir l'autorisation de quitter leur île et de venir se réfugier à Rhodes et dans les îles voisines, ce qui leur a été accordé sans difficulté.

L'île de Scarpanto, située à une petite distance de Khalki, a éprouvé aussi plusieurs violents tremblements de terre, qui ont endommagé un grand nombre de maisons.

Cette nuit, à une heure, nous avons été alarmés nous-mêmes par une forte secousse dont l'ondulation s'est prolongée au-delà de 30 secondes.

Nous craignons d'apprendre que de nouveaux désastres aient eu lieu dans les îles voisines.

A Khalki, une source d'eau bouillante et sulfureuse a jailli sur le penchant d'une colline.

On écrit de Vienne (Autriche), 24 octobre :

Ces jours derniers, le fils de M. le baron de T..., médecin très-distingué, revenait de la chasse, lorsqu'il rencontra un paysan qui conduisait une charrette fortement chargée, et qui ne voulait pas se ranger pour lui faire passage. Ce jeune homme le somma de s'écarter, le paysan riposta. Alors le jeune homme le coucha en joue, fait feu et le blessa. Ce qu'il y a de plus fâcheux dans ce malheureux événement, c'est que le fils du baron de T... n'a pas manifesté le moindre regret d'avoir blessé un père de famille, et s'est rendu le lendemain à la chasse avec la même tranquillité que si rien ne fût arrivé.

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE. — Vendredi dernier, au sortir de la mosquée, le sultan s'est rendu, comme les jours précédents, sur la place de Sultan-Bayazid, où il y a toujours une grande affluence. Le même soir, Sa Hautesse a fait appeler S. Exc. Rifaat-Pacha,

ministre des affaires étrangères, avec lequel elle est restée en conférence pendant plus de deux heures.

C'est ce soir que S. A. le prince Bibesco doit être admis à l'honneur de prendre congé du sultan en audience particulière; il recevra à cette occasion la grande décoration du Nishan-Istihar de la première classe, qui consiste en un portrait du sultan au milieu d'une riche plaque en brillants.

Les décorations destinées aux boiards et aux principaux fonctionnaires qui ont accompagné S. A. à Constantinople ont déjà été remises au prince.

Le départ de S. A. est fixé à jeudi prochain; elle s'embarquera pour Kustendjé sur un des bateaux à vapeur de la compagnie du Danube.

GRÈCE.

ATHÈNES. — Les nouvelles d'Athènes vont jusqu'au 20 octobre. La tranquillité la plus parfaite régnaît dans cette capitale, et les nouvelles reçues des provinces sont toutes favorables au maintien de l'ordre public. Les élections des électeurs sont terminées, et celles des députés à l'assemblée nationale devaient être achevées le dimanche suivant. Rien ne dérange la marche des affaires, malgré les ridicules et inutiles tentatives contre-révolutionnaires faites auprès de l'armée par des hommes connus pour être des partisans avoués de la Russie.

M. Piscatory a communiqué au gouvernement la réponse de la France à la notification des événements du 3 septembre. La lecture de cette pièce a fait, à ce qu'il paraît, une impression favorable sur le roi. Dans la journée suivante, sa majesté hellénique a eu devoir faire une manifestation solennelle et spontanée de ses sentiments et de sa volonté, qui a produit l'effet le plus favorable. Le roi a réuni les ministres, le conseil-d'état, le président du saint-synode et les principaux officiers de l'armée dans la salle du trône, où il a fait de vive voix la déclaration suivante, qu'il a remise par écrit à M. Metaxa, président du conseil, pour lui donner de la publicité :

« Après avoir adopté les institutions représentatives que je considère comme utiles et nécessaires à la prospérité de notre chère Grèce, je désire ardemment les voir établir au milieu de la tranquillité et de l'ordre. Je vous invite donc, messieurs, à communiquer cet ardent désir de votre monarque à vos subordonnés et à tous ceux qui vous entourent, afin que personne ne puisse ignorer ma royale volonté, ni méconnaître par des actes ou par des paroles le nouvel ordre de choses. »

L'Observateur grec, journal rédigé dans un excellent esprit et qui travaille avec autant de talent que de persévérance au triomphe des intérêts communs de la Grèce et de la France, rapporte en ces termes un événement dans lequel notre ambassadeur à Athènes a tenu la conduite la plus honorable et la plus courageuse :

Athènes a failli voir se répéter la scène tumultueuse dont le Pyrée a été le théâtre lors du départ de M. G. Colocotroni. L'irritation populaire soulevée par la découverte du rêve contre-révolutionnaire que deux ou trois hommes avaient formé dans leur isolement, subsistant durant quelques jours, a fini par se tourner contre M. Rhally, ex-ministre des finances et de la justice, le seul membre de l'ancien cabinet qui ne fût pas encore parti de la capitale.

Dans la journée du 12, les environs de son domicile furent occupés par des attroupements dont les intentions hostiles ne permettaient pas à M. Rhally, à qui l'on reproche, à tort ou à raison, des emprisonnements arbitraires, de sortir de chez lui sans courir un danger imminent. Plusieurs fois dissipés par la force armée, les groupes se reformaient aussitôt. Dans cette situation, le départ de M. Rhally était devenu aussi périlleux pour sa personne que la prolongation de son séjour était fâcheuse pour le maintien de la tranquillité publique. Cette révolution, si pure jusqu'alors, pouvait avoir une tache à essayer. Enfin, vers onze heures du soir, M. le ministre de France, qui, mû par un sentiment facile à apprécier, s'était rendu chez M. Rhally, profita de l'éloignement momentané de la foule pour l'emmener, déguisé en officier, vers sa voiture qu'il avait laissée à peu de distance. Ils n'y étaient pas encore montés que l'orage se formait derrière eux. Le rassemblement était sur leurs traces, poussant des cris, jetant des pierres; mais il ne put atteindre la voiture lancée avec rapidité et dirigée par M. Piscatory lui-même. Après une course de quelques minutes, on dut renoncer à une poursuite inutile. En arrivant au Pyrée, où heureusement M. Rhally ne fut pas reconnu, M. Piscatory le conduisit à bord du vapeur français le *Tartare*, qui le transporta immédiatement à l'île d'Andros. Une heure après, M. le ministre de France était de retour à Athènes et remettait à M^{me} Rhally, dont on peut imaginer l'anxiété, une lettre de son mari. Les rassemblements étaient déjà entièrement dissipés.

ANGLETERRE.

Le gouvernement anglais poursuit ses préparatifs de guerre éventuelle contre l'Irlande. Il vient d'arriver à Limerick 250,000 cartouches à balles.

John Hughes, un de ces êtres multiples qu'on appelle Rébecca, qui commandait les redoutables bandes des rébeccaites, et qui avait été pris à l'attaque d'une porte de Pontardulais, a été déclaré coupable par le jury, qui l'a toutefois recommandé à la clémence des juges.

SUISSE.

LUCERNE. — Le 24 octobre dernier, plus de 250 citoyens de la ville de Lucerne, les hommes les plus distingués du pays, tels que les Kopp, les Casimir Pfyffer, Amrhyn, Baumann, etc., se sont réunis pour protester contre tout ce que la résolution votée par le grand-conseil le 20 octobre pourrait contenir de menaçant et d'hostile envers la confédération. Dans tous les discours prononcés dans cette assemblée, cette résolution a été fortement blâmée, et il a été décidé de nommer une commission pour suivre le cours des événements, en la chargeant de réunir de nouveau l'assemblée le jour où cette résolution viendrait à produire des mesures hostiles et à laisser apercevoir la moindre idée de séparation.

Nous empruntons au *Journal officiel de l'Instruction publique* les renseignements qui suivent sur les résultats des épreuves du baccalauréat dans toute la France pendant la troisième session de l'année scolaire 1842-1843 :

Académies, facultés des lettres et commissions d'examen.	Candidats qui se sont présentés.	Candidats admis après l'épreuve écrite.	Candidats admis aux épreuves orales.	Candidats reçus bacheliers des lettres.	Candidats reçus bacheliers des sciences.
Aix, C.	22	9	13	6	27
Amiens, C. . . .	6	4	2	3	50
Angers, C.	12	2	10	4	38
Besançon, F. . . .	20	8	20	7	35
Bordeaux, F. . . .	23	8	20	11	39
Bourges, C. . . .	10	6	4	3	30
Caen, F.	19	11	8	2	10
Cahors, C.	22	6	16	10	45
Clermont, C. . . .	32	10	22	14	44
Corse, C.	»	»	»	»	»
Dijon, F.	36	14	22	14	39
Douai, C.	16	9	7	5	31
Grenoble, C. . . .	28	10	18	11	39
Limoges, C. . . .	21	4	17	9	13
Lyon, F.	36	12	24	17	47
Metz, C.	12	8	4	1	8
Montpellier, F. . .	50	19	31	20	40
Nancy, C.	18	6	12	7	39
Nismes, C.	24	11	13	11	46
Orléans, C. . . .	14	4	10	5	36
Paris, F.	341	119	222	157	36
Pau, C.	14	10	4	1	17
Poitiers, C. . . .	32	28	4	3	9
Rennes, F.	32	9	23	16	38
Rouen, C.	16	7	9	3	18
Strasbourg, F. . .	17	11	17	11	40
Toulouse, F. . . .	79	30	49	31	39
Totaux.	957	361	596	383	440

Le nombre des candidats qui se sont présentés a donc été de 957. A la session correspondante de l'année dernière, il n'y en avait que 825; augmentation, 132. La moyenne des admissions est de 40 sur 100; mais il y a une grande différence entre les diverses académies et les commissions: la moyenne des admissions d'avant les commissions est de 32 0/0; elle est de 44 0/0 devant les facultés. Il serait curieux de déterminer si cette différence tient à la force des élèves ou à la complaisance des juges.

Les candidats examinés pendant la session du mois d'avril se répartissent encore selon les divers établissements où ils ont fait leurs études de la manière suivante :

Etablissements.	Candidats qui se sont présentés.	Candidats admis.	Candidats refusés.	Candidats reçus sur 100.
Collèges royaux.	252	123	129	49
Collèges communaux. . . .	198	84	114	42
Institutions	83	33	50	40
Ecoles second. ecclésiast. .	3	14	26	35
Etudes mixtes	98	31	67	32
Etudes dans les familles. .	369	141	228	38
Totaux.	957	383	574	40

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS.

On demande UN JEUNE HOMME pour voyager et faire le placement d'un article très-avantageux; ce sera particulièrement pour aller en Algérie. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin, à M. Moulin, rue Saint-Pierre, hôtel du Palais-des-Arts. (262)

GRAND-THEATRE.

AVIS.

Le propriétaire des omnibus à l'honneur d'annoncer au public qu'il fait stationner tous les soirs à la porte du Grand-Théâtre, à la fin du spectacle, des omnibus qui font le trajet de la place de la Comédie à la place Louis XVIII. Le prix de la course est de 50 centimes. On peut se procurer jusqu'à neuf heures, aux bureaux et au contrôle du théâtre, des billets qui assurent les places. (250)

MANUFACTURE DE PIANOS DE F. PAJOT,

Rue de Bourbon et rue Sala, n. 19.

Pianos droits et carrés, à deux et trois cordes. Parmi les instruments d'occasion, il y a DEUX ORGUES-HARMONIUM qui seront cédés à bas prix, cet article n'étant pas un objet de commerce de la maison. (238)

Changement de Domicile.

Actuellement, l'étude de M^{re} MORAND, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n. 14, sera transférée place Louis-le-Grand et rue Saint-Dominique, n. 17. (9797)

ÉTUDE COMMERCIALE.

M. NORDHEIM, ancien directeur de l'École du Commerce et professeur de comptabilité, ouvrira, pour les jeunes gens destinés au commerce, une étude où les connaissances indispensables à un négociant seront enseignées dans toute leur perfection.

Les élèves y travailleront une ou plusieurs heures par jour, et continueront jusqu'à ce qu'ils aient eu le degré de perfection qui assure l'avenir et l'indépendance à tout commerçant et en tout pays.

Le professeur se charge de placer avantageusement, dans les premières maisons de commerce de notre ville, tous les jeunes gens de quinze à dix-huit ans qui auront fini leurs études sous lui.

Des cours de langues allemande et anglaise sont ouverts chez le même professeur.

S'adresser rue Clermont, n. 9. (249)

POMMADE MÉLAINOCOME

De M^{re} veuve CAVAILLON, galerie de Valois, au Palais-Royal, à Paris.

Teindre les cheveux en les faisant croître et épaisir avait semblé un problème impossible à résoudre. Cette Pommade en démontre victorieusement la possibilité par ses prodiges journaliers. C'est la seule teinture en noir, blond et châtain qui donne aux cheveux tout l'éclat de la première jeunesse, sans laisser craindre les suites dangereuses des cosmétiques acideles.

Le seul dépôt à Lyon est chez M. Giraud, guérier de Paris, place Louis-le-Grand, 26, à côté l'hôtel de l'Europe. Cette maison, avantageusement connue pour le bon goût de ses marchandises, est toujours très-assortie en nouveautés pour toilette, articles de fantaisie pour cadeaux, gants, parfumeries, etc. (2219)

INDUSTRIE LYONNAISE.

Depuis quelque temps nous savions que nos élégantes lyonnaises n'avaient pas besoin de l'industrie parisienne pour la bonne confection de leurs cors. Grâce à M^{me} Gobert, dont les modèles ne sauraient être imités et bien moins surpassés, désormais ces corsets auront des débouchés dans tous les pays où la mode française a pénétré, et pour cet article Paris est et sera bien longtemps après Lyon, quand bien même Paris pourrait arriver à cette perfection, car M^{me} Gobert est inventeur breveté pour quinze ans.

Une seule citation suffira pour prouver ce que nous avançons plus haut, c'est que M^{me} la duchesse de Nemours les a adoptés, et avant ceux-là elle n'avait rien vu de plus gracieux, de plus commode, de plus élégant.

D'après ce que nous avons vu chez M^{me} Gobert, nous lui prédisons avec certitude un grand succès pour la prochaine exposition.

CHAPELLERIE MAURET,

Rue de la Plume, 5, au 1^{er}.

Ci-devant à la SOCIÉTÉ LYONNAISE, rue Grenette.

L'extrême bon marché des marchandises de ce magasin est un prodige puisqu'il s'allie à la bonne qualité et au parfait usage. Le sieur MAURET obtient cet heureux résultat en ce qu'il a peu de frais et se contente d'un léger bénéfice; il ne tient qu'à prouver que ses produits sont irréprochables et lui méritent toute confiance.

Les coups de fer et l'entretien des chapeaux achetés dans ce magasin sont gratuits. (2231)

PERRUQUES et TOUPETS.

PAR BREVET D'INVENTION.

On trouvera des échantillons chez l'inventeur, M^{re} VAURIS, artiste breveté du roi, demeurant à Lyon, place Port-du-Roi, hôtel de l'Europe, près du pont Tilsitt.

Nota. — On remarquera que le sieur VAURIS ne s'occupe uniquement que de la confection des ouvrages en cheveux.

Le sieur BROSSÉ, ancien huissier, petite rue de la Préfecture, à l'angle de la rue Confart, se charge de tous recouvrements de créances, sans avoir de fonds. — Consultations gratuites pour affaires quelconques. — On y trouve à toute heure des serviettes et servantes. (263)

ATELIERS de PONT et C^e, BREVETÉS,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Fourneaux de cuisine portatifs, tout en fer, fonte et tôle, pour bourgeois, limonadiers, restaurateurs, hôpitaux, collèges, etc.

Cheminées au bois et au charbon, calorifères en tous genres pour appartements et grands établissements, appareils pour l'éclairage au gaz et escaliers en fonte et fer.

Cet établissement se recommande par la solidité, l'élégance et la perfection bien connues de ses produits que l'on garantit. (196)

Etude de M^e P.-P. Brunier, avoué, quai Humbert, n. 12.

VENTE JUDICIAIRE.

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,
PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,
à onze heures du matin,

en trois lots, sauf enchère générale sur les deux derniers lots,

BELLE PROPRIÉTÉ

Située en la commune de Collonges-au-Mont-d'Or,
sur les bords de la Saône.

ADJUDICATION LE SAMEDI 11 NOVEMBRE 1843.

Cette propriété se compose de terres nature vigne, beaux bâtiments, jardins, saulaie, terrasse, cour, salles d'ombrage, clos et dépendances.

PREMIER LOT.

Il consiste en une terre vigne de la contenance d'environ trente-deux ares cinquante deux centiares, bornée, au couchant, par le chemin de la Pelonnière; au levant, par la Saône; au nord, par une terre vigne appartenant à la veuve Dumas, et au midi, par la propriété du sieur Véraud.

Mise à prix. 1,000 fr.

DEUXIÈME LOT.

Il se compose de la partie du clos et terrasse comprise entre la propriété de M. Trouvé, qui le bornera au midi, et la ligne A B tracée dans le plan annexé au cahier des charges, dans toute la longueur du chemin de la Pelonnière à la Saône. Ce lot est d'une contenance d'un hectare vingt-neuf ares trente centiares.

Mise à prix. 5,000 fr.

TROISIÈME LOT.

Il se compose :
1° De la terre dite de la Fontaine, séparée du clos, sur le derrière des bâtiments, par le chemin de la Pelonnière, de la contenance d'environ treize ares. Dans cette terre existe la source des eaux qui sont amenées au Grand-Tabouret;

2° De deux corps de bâtiments contigus, ayant leur façade principale sur le clos et reposant sur une étendue de sept ares vingt-six centiares, des deux salles d'ombrage et de la partie du clos et terrasse comprise depuis la ligne A B tracée dans le plan, dans toute la longueur du chemin de la Pelonnière à la Saône, jusqu'à la propriété de la veuve Dumas qui le bornera au nord. La totalité de ce lot est de la contenance d'un hectare quatre-vingt-cinq ares quarante-neuf centiares.

Mise à prix. 24,000 fr.

L'enchère générale sur les deux derniers lots sera préférée si elle est supérieure aux enchères partielles.

Ces immeubles, heureusement situés sur le bord de la Saône, sont susceptibles par leur importance de faire une superbe propriété d'agrément, de même qu'ils peuvent être avantageusement employés, surtout par rapport aux eaux magnifiques qui y abondent, à la création d'un grand établissement industriel qui permettrait d'utiliser les belles roches qui y ont été récemment et solidement construites.

Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Brunier, avoué à Lyon, quai Humbert, 12, ou aux mariés Guémin-Billon, rue Sainte-Monique.

On pourrait traiter de gré à gré avant le jour indiqué pour la vente. (4999)

Etude de M^e Grand, avoué à Lyon, y demeurant, place des Carmes, n. 11.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

D'UNE MAISON

avec petite cour et jardin,

Située à Lyon, rue de Flesselles, n. 6.

Dépendant de la succession de M. Michel Lombard,

décédé propriétaire rentier à Lyon.

L'adjudication aura lieu le onze novembre 1843, à onze heures du matin.

La mise à prix fixée par le tribunal est de 40,000 francs.

Grand, avoué, (230)

Etude de M^e Gros, avoué, rue Bât-d'Argent, 16.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

le onze novembre 1843, à midi,

au pardessus de la somme de

6,000 francs.

1° D'UNE MAISON de construction récente, bâtie en pierres, moellons, chaux et pisé, recouverte d'un toit à deux pentes, composée de caves voûtées, rez-de-chaussée, deux étages et grenier au-dessus, percée sur sa façade septentrionale de douze ouvertures, quatre à chaque étage, et sur celle méridionale de neuf ouvertures, trois à chaque, et desservie par un escalier en pierre.

2° ET D'UN ESPACE DE TERRAIN clos de murs et appartenant à la maison ci-dessus décrite, formant cour et jardin, et renfermant un hangar construit en pierre, servant d'écurie.

Le tout situé à Lyon, clos de la Butte. (5839)

VENTE AUX ENCHÈRES

DE BEAUX CHAÎNES ET ÉCHARPES DE L'INDE,
LINGE DE TABLE, DENTELLES ET MEUBLES,
Place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er}.

Le jeudi neuf novembre mil huit cent quarante-trois, à dix heures du matin, il sera procédé, au lieu sus-indiqué, à la vente aux enchères de plusieurs beaux châles et écharpes de l'Inde de différentes grandeurs, nuances et dessins, superbe service de table de 24 couverts, garniture de lit en calicot, chiffonnière et table de jeu en acajou, chemises à l'usage de femme, pendule à colonnes, plusieurs coupons de dentelles, montre à l'épave en or, salières et couvert en argent, flambeaux, batterie de cuisine, etc.

AVIS.—Les châles et écharpes de l'Inde seront exposés place du Port-du-Temple, 42, de midi à deux heures, pendant les trois jours qui précéderont la vente. (6343)

Etude de M^e Bros, avoué, rue de la Préfecture, n. 3.

ADJUDICATION

Par - devant le tribunal civil de Lyon,

AU PALAIS DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

le samedi dix-huit novembre 1843, à midi,

EN UN SEUL LOT,

DE LA NUE-PROPRIÉTÉ D'IMMEUBLES

Situés pour la plus grande partie sur la commune d'Amplepuis (Rhône) et sur celles de Yaugris et des Côtes-d'Arcy (Isère),

consistant en bâtiments, terres, vignes, bois à pâtures.

Mise à prix : 40,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Bros, avoué. (3545)

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place du Palais-de-Justice.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi six novembre courant, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Fromagerie, à Lyon, à la vente au enchères et au comptant d'objets mobiliers, consistant en forges, soufflets, enclumes, étaux, établis, marteaux, bureau à tablettes, commode, placard, table, etc. (3771)

Même étude.

Le même jour, six novembre, à dix heures du matin, il sera vendu aux enchères et au comptant des métiers propres à la fabrication des étoffes de soie, tables, commode, placard, horloge, rouet à dévider, etc. Cette vente s'effectuera sur la grande place de la Croix-Rousse. (3772)

VENTE AUX ENCHÈRES.

BIBLIOTHÈQUE

DE M. L'ABBÉ PLASSON.

Lundi six courant, commencera la vente de cette nombreuse collection. Il y aura exposition chaque jour, de midi à deux heures, dans la salle de la vente, Port-du-Temple, 42, des ouvrages qui seront vendus le soir.

On peut se procurer des catalogues soit à l'adresse ci-dessus, soit au concierge du Palais-des-Arts, soit chez M. Suiffet, rue Saint-Dominique, 8. (258)

ÉTUDES DE M^e PAUL THIAFFAIT ET LAVAL, NOTAIRES A LYON.

VENTE VOLONTAIRE,

PAR VOIE DE LICITATION,

le mercredi six décembre 1843, à l'heure de midi, A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

En la salle des criées de la chambre des notaires de Lyon, quai Saint-Antoine, n. 31,

D'UNE MAISON

Sise à Lyon, rue Ecorcheboeuf, n. 6.

SUR LA MISE A PRIX DE 50,000 FR.

S'adresser, pour avoir de plus amples renseignements, audit M^e Thiaffait, place de la Préfecture, n. 7, et audit M^e Laval, rue Saint-Pierre, n. 10, tous deux dépositaires du cahier des charges. (9746)

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A louer de suite,

avec dédit au gré du preneur.

UN ÉTABLISSEMENT

DE BAINS

DU PREMIER ORDRE.

S'adresser en l'étude dudit M^e Duguey. (9538)

MÊME ÉTUDE.

Le 30 novembre 1843, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e Duguey, il sera procédé à la vente volontaire aux enchères :

1° D'UNE MAISON située à Lyon, rue Saint-Georges, n° 94, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée et quatre étages, sur la mise à prix de 23,000 fr.

2° D'UNE MAISON située même rue, n° 96, ayant deux corps de bâtiments, sur la mise à prix de 15,000 fr.

S'adresser à M^e Duguey pour prendre connaissance du cahier des charges. (9539)

ÉTUDE DE M^e NIODET, NOTAIRE, SUCCESSION DE M^e COTTIN, PLACE DE BELLECOUR, 16.

A céder de suite pour cause de longue absence.

UNE BRANCHE DE COMMERCE

Très-lucrative et facile à diriger, pour une somme de 45,000 fr., qui rapporte annuellement de 7 à 8,000 fr. On pourra s'en assurer en s'adressant audit M^e Nodet, notaire. (9913)

A vendre de suite.

UNE MAISON

Située à Pierre-Bénite.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au 1^{er} et quatre autres pièces au 2^e, avec caves, un puits à eau claire, cour, jardin, et une boussole recevant les eaux du chemin.

S'adresser à M. Derouard, maître maçon et cafetier à Pierre-Bénite, café des Omnibus. (252)

Fonds de Café-Cabaret

A céder de suite ou à la Noël pour cause de maladie.

S'adresser chez M. Dumonceau, cafetier, place de la Pyramide, à Vaise. (2242)

A VENDRE.

UNE VOITURE A DOUZE PLACES

POUR UN SERVICE PUBLIC.

S'adresser à M. Vignat, carrossier, rue du Plat, n. 4. (239)

A vendre de suite.

une grande fabrique d'impression pour foulards.

Elle consiste en tables, draps de table, châssis, chaudière à vapeur, mécanique à foularder, quatre grandes chaudières et plusieurs chaudrons pour garancer.

On mettra l'acquéreur au fait de ce genre de travail, s'il était nécessaire.

A louer.—une maison, hangar, vaste cour et jardin.

S'adresser à M. Decker, avenue des Martyrs, aux Brotteaux, derrière la nouvelle église. (255)

A CÉDER.

un bon fonds de broderie pour meubles et articles de goût.

S'adresser à M. Vignat, rue Saint-Dominique, n. 13, au 3^e. (2238)

A vendre pour cause de départ inattendu.

un fonds de café-restaurant

très-bien achalandé et situé dans un des meilleurs quartiers.

S'adresser chez M. Dechavanne, galerie de l'Argue, escalier K, au-dessus du brosier. (235)

A vendre pour cause de départ.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé et bien situé, quartier des Terreaux. Location très-modérée, bail de huit ans. Prix 4,500 fr. S'adresser à M. Barbollat, chargé d'affaires, rue Mulet, n° 2, au 1^{er}. (257)

A louer pour la Noël.

MAGASINS ET ECURIE,

Port du Temple, 45 et 46.

S'y adresser. (2233)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à seize millions de francs, dont plus de quatre millions sont placés en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Le taux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12 »	—	à 70
14 89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. Revent, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

(7603)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs du pèries blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

SERVICE

DES SUPERBES PAQUEBOTS NAPOILTAINS

pour

L'ITALIE, LA SICILE

ET MALTE.



François-Premier, 160 chevaux.
Marie-Christine, 150
Montgibello, 250
Herculanum, 300

A dater du mois de mai, les départs des 5, 15 et 25 ont été changés.

ILS ONT LIEU :

De MARSEILLE les 9, 19 et 29 de chaque mois ;

De MALTE les 4, 14 et 24 de chaque mois.

MM. les voyageurs qui prendront leurs places pour la SICILE ou MALTE pourront séjourner pendant un mois à NAPLES, avec faculté de continuer leur voyage sur un des paquebots de l'administration, en se faisant inscrire au bureau un jour à l'avance.

Le paquebot de l'administration arrivant à MALTE le 12 du mois, MM. les voyageurs dont la destination sera pour l'INDE pourront profiter du bateau à vapeur anglais qui part le 13.

NOTA. — Ce nouvel itinéraire a été établi par l'administration dans le but de procurer à MM. les voyageurs qui purgent leur quarantaine à MALTE un moyen de départ aussi prompt que possible, la sortie de quarantaine ayant lieu les 3, 13 et 23. Ils n'auront plus à éprouver, comme par le passé, un retard de plusieurs jours avant de pouvoir effectuer leur retour en ITALIE ou en FRANCE.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Caudé Clerc et C^e, directeurs à Marseille, rue Tubaneau, 40. (2225)

DEMANDEZ chez MM. les pharmaciens le PAPIER épispastique d'ALBESPEYRES, si vous voulez entretenir vos vésicatoires sans odeur ni douleur.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux, et Lardet, place de la Préfecture. (3290—6609)

A VENDRE.

Dans une ville importante à peu de distance de Lyon

UNE IMPRIMERIE LITHOGRAPHIQUE

composée d'un beau matériel et d'une belle clientèle.

S'adresser, à Lyon, chez M^{me} veuve Jacquet, papetter place Port-du-Roi. (2237)

A vendre.

PHARMACIE BIEN ACHALANDÉE

Elle est située dans un chef-lieu de préfecture aux environs de Lyon, et susceptible par sa position d'augmenter ses revenus.

S'adresser à MM. Revol et Faure, droguistes, quai d'Orléans, n. 31, à Lyon. (229)

A vendre.

UNE IMPRIMERIE

A Saint-Etienne.

S'adresser à Lyon, chez M. Lampetaz, fondateur en caractères, quai et maison Saint-Antoine. (2241)

A louer de suite.

appartement de 2 pièces au 4^e, RUE MERCIÈRE, 22.

L'un de ces pièces prend jour sur le quai Villeroi. S'adresser port du Temple, 42, au 2^e. (251)

A louer de suite.

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

GRAND MAGASIN ET APPARTEMENTS

Dans le bâtiment de la Poste aux chevaux, place Louis XVIII.

S'y adresser. (256)